



HAL
open science

L'ancrage territorial du temporaire : un horizon impossible. Réflexions à partir d'études de cas dans la métropole lyonnaise

Baptiste Colin, Thomas Zanetti

► To cite this version:

Baptiste Colin, Thomas Zanetti. L'ancrage territorial du temporaire : un horizon impossible. Réflexions à partir d'études de cas dans la métropole lyonnaise. Agir et penser avec le temps en urbanisme : quelles évolutions ?, Apr 2024, Reims, France. halshs-04748285

HAL Id: halshs-04748285

<https://shs.hal.science/halshs-04748285v1>

Submitted on 11 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Auteurs : Baptiste Colin (UMR EVS), Thomas Zanetti (UMR EVS)

L’ancrage territorial du temporaire : un horizon impossible. Réflexions à partir d’études de cas dans la métropole lyonnaise

Diapo 1 Titre (fourni par Laure)

Notre communication est une synthèse de travaux menés au cours des dernières années sur la Métropole de Lyon et plusieurs projets dits d’occupation temporaire ou d’urbanisme transitoire. Nous proposons de discuter et comparer ces projets à partir de la question de leur ancrage territorial.

La Métropole de Lyon poursuit depuis 2019 l’ambition de déployer ce qu’elle dénomme alors occupation temporaire. Au cours des années suivantes, cette démarche va structurer ce qui est aujourd’hui présenté comme une véritable politique publique d’urbanisme transitoire.

Diapo 2 : capture site Métro sur l’UT

La Métropole de Lyon s’engage alors effectivement dans “la mise en œuvre d’un urbanisme transitoire” par un programme d’investissement conséquent, qui vise à “mettre à disposition des lieux vacants pour expérimenter des usages nouveaux, ancrés sur le territoire, répondant à des besoins variés”. Dans cette logique, la collectivité exprime une attente forte en matière d’ancrage des projets, au service du territoire et de son développement.

Le paradoxe de tels formats qui marquent le “tournant temporaire” de l’urbanisme réside pourtant dans la temporalité réduite des projets. Inspirée par les travaux de Zygmunt Bauman sur la modernité liquide, Rachel McArdle parle ainsi d’“urbanismes liquides”. L’urbanisme temporaire se situe donc, selon un schéma d’interprétation binaire de la fabrique urbaine, à rebours des modalités traditionnelles des projets urbains, conçus pour être pérennes, et censés correspondre à des visions prospectivistes et planificatrices. Le développement et la professionnalisation de l’urbanisme temporaire semble inscrire un paradigme d’incertitude dans les villes. C’est sur cette base que nous interrogeons l’ancrage territorial réel des projets qui relèvent de cette stratégie de la Métropole de déployer l’urbanisme transitoire.

Diapo 3 : questions sur l’ancrage

À partir de trois cas d’étude d’occupation temporaire/transitoire menés dans la Métropole de Lyon et choisis en fonction des disparités qu’ils présentent en termes d’ancrage territorial, notre communication propose donc de discuter la contradiction hypothétique entre ancrage territorial

et occupation temporaire. Tandis que de nombreux travaux se focalisent sur les singularités de la pratique de l'urbanisme transitoire, sur les profils des acteurs impliqués, sur les transformations à l'échelle des sites, sur les effets dans le domaine du champ professionnel de l'urbanisme et sur la programmation urbaine, nous avons tenté de concentrer notre attention sur la question des temporalités en partant du paradoxe apparent entre ancrage et temporaire.

Comment s'ancrer dans l'espace et dans le temps tout en étant contraint à une occupation limitée dans la durée ? L'injonction à l'ancrage territorial de ces projets ne masque-t-elle pas un objectif de rentabilisation et de productivité d'une temporalité courte ?

Diapo 4 : L'Autre Soie, la préfiguration comme garantie de l'ancrage territorial du temporaire

Le premier projet est celui de l'Autre Soie qui s'est implanté à Villeurbanne, sur le site d'un ancien foyer pour jeunes travailleuses ouvert en 1926. Après avoir accueilli différents établissements (casernes, hôpital militaire, IUFM), il est vacant pendant plusieurs années avant de devenir en urgence en 2016 un centre d'accueil et d'orientation, pour loger 150 migrants issus du démantèlement de la jungle de Calais. Parallèlement, plusieurs acteurs locaux du logement social, de l'hébergement et de la culture élaborent un projet d'occupation temporaire du site et de son bâtiment principal, qui associe hébergement d'urgence, événements culturels et activités de l'économie sociale et solidaire.

Cette occupation temporaire, débutée en octobre 2018 et terminée deux ans plus tard, a pour vocation de préfigurer les usages du futur aménagement du site. Celui-ci mêle logement social et solidaire, habitat participatif, hébergement d'urgence et résidence étudiante pour un total de 278 logements qui ont commencé à voir le jour à partir de 2023. On trouvera aussi des activités économiques et culturelles sur le site.

Le chantier, qui fait suite à l'occupation temporaire, a également été considéré comme une opportunité pour tester des usages liés à cette phase spécifique d'un projet urbain, par exemple en matière de réemploi des matériaux et d'inclusion par le travail. Le site a d'ailleurs été occupé pendant la période de chantier, avec l'installation d'une résidence éphémère composée d'habitats modulaires pour accueillir les familles qui étaient logées au Centre d'Hébergement d'Urgence. Le chantier aura donc permis au projet de ne pas disparaître pendant plusieurs années et de poursuivre l'expérimentation initiée durant l'occupation temporaire.

Diapo 5 : Autre Soie suite

Les différents acteurs du projet témoignent positivement de la dimension préfigurative et de la logique d'expérimentation développées grâce à l'occupation temporaire et à la phase de

chantier. Alors que la communication du projet utilise le terme d'occupation temporaire, ces deux années sont aujourd'hui qualifiées de transitoires par plusieurs acteurs de l'Autre Soie ; dans le sens où elles ont permis de penser en amont les conditions de réussite d'un projet urbain qui ambitionnait de faire la ville autrement et de produire un quartier inclusif autour d'une offre de logements pour divers publics, notamment précaires. Par ailleurs, un certain nombre des occupants de la phase temporaire sont installés de manière pérenne sur le site. Il faut cependant relativiser la portée préfigurative de l'occupation temporaire, qui, si elle a bien permis de tester des usages, s'inscrit dans le cadre d'un projet urbain global très cadré, à la fois en termes de programmation et de temporalités.

Vue comme un « projet dans le projet », l'occupation a quand même favorisé la réalisation de plusieurs objectifs. On retrouve d'abord une logique classique de réduction des coûts de la vacance des bâtiments en prévenant les risques de squat et de dégradation et en valorisant le patrimoine existant. L'implantation temporaire d'activités permet ensuite de rentabiliser la vacance spatiale et le vide temporel dans une logique de développement territorial, en proposant des activités, des services et des emplois, et en ouvrant des lieux à la population.

La phase d'occupation temporaire a aussi été investie comme un moyen de faciliter l'ancrage territorial du futur projet, son appropriation par ses futurs résidents et usagers, et sa réception par les populations déjà présentes dans le quartier. L'occupation est alors appréhendée comme un outil de lien social, de fédération des acteurs et d'animation territoriale bénéfique pour inscrire le projet d'aménagement définitif dans son environnement et dans les dynamiques locales. Plusieurs moyens (concertation, valorisation de la mémoire locale, manifestations culturelles) ont été utilisés pour favoriser l'acceptabilité sociale de l'Autre Soie auprès des habitants, dans un quartier historiquement populaire mais également inscrit dans un vaste processus de renouvellement urbain. Enfin, l'occupation temporaire est jugée bénéfique pour s'assurer que le projet global soit soutenu politiquement, car elle permet de construire rapidement l'image de ce projet auprès d'élus qui recherchent des actions rapides et visibles.

L'ancrage du temporaire est donc possible s'il est considéré dès le départ comme apportant une plus-value au projet à long terme. Et l'intégration de la phase temporaire dans un projet pérenne facilite le vécu de l'occupation par les acteurs présents, même si ces derniers témoignent d'une nécessaire adaptation de leurs manières de travailler et d'une obligation à faire preuve d'agilité pour ancrer le projet dans son contexte territorial.

Diapo 6 : Les Halles du Faubourg, l'intensité pour faire face à un ancrage territorial impossible

Notre second cas est celui des Halles du Faubourg, qui ont constitué, entre mai 2018 et décembre 2020 la première expérience d'occupation temporaire marquante, et présentée comme telle, à Lyon. Elle a consisté en la présence, dans une ancienne halle industrielle vouée à la destruction, de plusieurs structures qui proposaient des activités culturelles et scientifiques, des espaces de travail artisanal ou des soirées festives. Dès le départ, il ne fait aucun doute que cette occupation ne sera que temporaire, et qu'elle devra se terminer pour laisser place au chantier de construction du programme immobilier prévu par le propriétaire privé du site. La convention initiale indique ainsi que l'occupation durera 11 mois, et qu'elle ne sera pas renouvelable. Le site devra donc être libéré à une date précise pour éviter que l'occupation n'entraîne un retard dans le projet d'aménagement ou impacte sa programmation. L'ancrage territorial d'un tel projet semble donc inatteignable.

C'est dans ce contexte temporel que va se former un lieu hybride où se côtoient création artistique, transmission pédagogique, artisanat et économie sociale et solidaire, valorisation du patrimoine industriel et animation d'un quartier. Le début de l'occupation est marqué par son inscription dans deux temporalités : celle de l'événement, avec une exposition d'art contemporain puis la première édition d'un festival scientifique ; et celle d'une prise de possession des lieux, avec l'installation d'une association de défense du patrimoine et d'une quinzaine d'artisans. Ces temporalités au départ déterminées seront bouleversées avec la prolongation de l'occupation pour une année et demie supplémentaire en raison du retard pris par la révision du PLU-H. Les occupants ont donc dû faire face à une forte instabilité spatiale et temporelle.

Diapo 7 : HDF suite

En effet, l'urgence vécue par les occupants durant les deux ans des Halles du Faubourg est partout présente, de l'écriture précipitée du projet d'occupation initiale à l'abrupte sortie des lieux, sans solution de relogement et après un ultime prolongement en pleine crise sanitaire. La première prolongation, imprévue, va amener les occupants à imaginer rapidement un lieu de vie ouvert quotidiennement au public, avec une programmation qui sort de la seule logique événementielle et implique une autre appréhension et spatialisation du temps. Ce prolongement de l'occupation induit de nouveaux travaux, des démarches administratives supplémentaires et des investissements qui n'avaient pas été envisagés. Il laisse également peu de temps à l'élaboration d'une vision politique commune.

Les occupants témoignent tous du besoin de temps, de projection et de visibilité pour faire vivre un tel lieu, alors que l'occupation est caractérisée par un rythme temporel instable, au sein

duquel différentes phases s'enchaînent et se chevauchent. L'occupation temporaire opère en effet un renversement du schéma temporel de la production urbaine. Quand un projet urbain classique part d'un point de départ à partir duquel une programmation se construit, l'occupation temporaire se définit en fonction d'une date de fin, au sein d'un champ temporel fermé.

Face au manque de stabilité spatiale et de durabilité temporelle, les occupants évoquent une durée minimale d'occupation pour parvenir à exploiter le lieu et à lui donner un quotidien, pour faire évoluer les usages et rentabiliser les investissements, mais aussi pour se laisser surprendre. La courte durée, elle, pousse à l'intensification des usages selon une logique productiviste, et l'incapacité à pouvoir anticiper contraint à une forte réactivité. Il faut faire beaucoup avec peu et en peu de temps. L'urgence et le manque de sérénité dominant ainsi le vécu et la perception des temporalités de l'occupation. Et le cas des Halles du Faubourg traduit toute la fragilité spatiale, temporelle et économique de l'occupation temporaire.

Diapo 8 : L'îlot Mazagran, revendiquer la co-construction pour préserver un ancrage social et mettre à profit le transitoire pour un projet de couture urbaine

Le quartier de la Guillotière, à Lyon, fait depuis la fin des années 1990 l'objet d'une transformation importante de son tissu urbain, qui concourt à des modifications progressives de son paysage architectural et de sa sociologie. La centralité de ce quartier suscite des projets d'aménagement qui s'accompagnent de processus de gentrification, tout en préservant une forte identité populaire. L'îlot Mazagran auquel on s'intéresse fait figure d'espace de résistance militante et politique (aujourd'hui affaiblie, voire désorganisée) face à un projet d'aménagement envisagé par l'ancienne majorité métropolitaine.

Son historique global et sa trajectoire lors de ces cinq dernières années illustrent comment le transitoire peut constituer à la fois une modalité de gestion de l'incertitude par les collectivités, en l'absence de projet ; et une opportunité de mobilisation et d'appropriation habitantes. Ce cas traduit la façon dont l'ancrage territorial fait précisément l'objet d'un conflit entre des dynamiques militantes et les politiques publiques d'aménagement, et devient ainsi un enjeu instrumentalisé par les acteurs impliqués pour orienter la conduite du projet.

Diapo 9 : Un urbanisme transitoire de fait

En 2018, le projet de PLU-H de la Métropole de Lyon inscrit l'îlot dans le périmètre d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP). Ce dispositif est d'abord présenté comme un projet abouti. Alors que le quartier proche semble très animé et approprié par les habitants (notamment sur la place Mazagran), la prise de conscience de ce qui est en train de se

jouer attise la conflictualité du projet. Les collectifs habitants revendiquent de conserver la mixité représentative de la Guillotière sur cet espace et la singularité du patrimoine architectural de l'îlot. Inséré dans ces dynamiques, un projet alternatif se développe progressivement. Au cours de cette phase primaire du projet, on peut distinguer deux périodes successives. La première donne à voir l'activité effrénée des collectifs habitants qui se projettent dans un futur transformé selon les objectifs de l'OAP. À la suite de ces mobilisations collectives, le projet initial est gelé à l'été 2019. Une seconde période s'ouvre alors, avec l'initiation d'un dialogue de concertation. Tandis que les pouvoirs publics veulent presser l'élaboration d'une nouvelle OAP, les militants veulent conserver la maîtrise du temps, alors que le calendrier politique des élections et la pandémie viennent bouleverser le rythme du projet.

Diapo 10 : Mobilisations habitantes

La construction de modèles alternatifs signale progressivement la nécessité d'une concertation, dispositif prolongé par la nouvelle majorité écologiste de la Métropole lyonnaise, élue en 2020. Cette mise à l'agenda partiellement forcée impose aux acteurs institutionnels de l'urbanisme une temporalité adaptée, et des rythmes de conception qui reflètent l'enracinement des acteurs mobilisés, exprimant par cette action une ambition forte de co-construction. Cette évolution s'inscrit parfaitement dans les modalités caractéristiques de l'urbanisme transitoire, dans la mesure où ce projet donne à voir des procédés et des usages intermédiaires, à l'intervalle d'un projet initial abandonné et d'un autre en devenir.

Diapo 11 : ECG/Annexe

Cette période de gel peut être appréhendée comme une phase transitoire : le projet, suspendu, ne peut plus perdurer dans sa forme initiale. Un glissement s'opère alors vers une alternative temporaire au projet et un "urbanisme transitoire de fait", même s'il n'entre pas dans le cadre d'une politique publique dédiée. Des occupations temporaires sont ainsi tolérées tant que la nouvelle OAP n'est pas définie : les 2 squatts implantés symbolisent cette période transitoire en incarnant la résistance contre le projet tandis que les habitant.e.s qui s'y installent et les collectifs qui participent à leur animation s'ajoutent comme de nouveaux acteurs locaux: ils contribuent à ce titre à la préservation de cette identité populaire de la Guillotière tout en luttant par l'occupation contre la démolition du bâti. Cette situation vient entériner la dynamique militante et participative des collectifs d'habitants et d'artisans investis dans le devenir de l'îlot et implique une reconsidération de la maîtrise temporelle du projet urbain par un partage imposé de conceptions et de modèles antagonistes.

Diapo 12 : Une redéfinition des objectifs pour une réécriture du projet

La redéfinition du projet d'OAP traduit la prise en compte de certaines revendications. L'avenir de l'îlot est aujourd'hui toujours relativement ouvert, en fonction des priorités de l'action publique locale, des contraintes réglementaires et de l'implication des habitants et autres acteurs du quartier. Les deux squatts pourraient finalement être expulsés ces jours-ci (fin de la trêve hivernale) en espérant une garantie de relogement de leurs habitants (mais aucun local n'est prévu dans le projet pour les activités développées depuis 4 ans). Les artisans négocient leur maintien sur l'îlot, dans le quartier ou luttent par des moyens juridiques. Le comité de suivi du projet qui prolonge le dispositif de concertation montre des signes d'essoufflement et d'incompréhension face à certains arbitrages. Certains tirent déjà un bilan mitigé, mais avec de petites "victoires" concédées dans cette phase transitoire qui confirment l'importance, pour un meilleur ancrage territorial, de pouvoir rebattre les cartes du temps et du mode du projet urbain et d'associer la population locale dans l'identification des besoins du territoire et des contenus du projet.

Diapo 13 : Conclu

Ces tentatives des collectifs mobilisés de reprendre la main sur la temporalité de l'aménagement manifestent une certaine inquiétude populaire devant l'incertitude de la transformation des espaces urbains sur le temps long, mais réaffirment tout à la fois le faire-valoir de lectures endogènes du territoire, de l'opportunité d'une offre de construction et de production communes qui soit à même de favoriser l'ancrage du projet retravaillé.

En suivant l'analyse de Debarbieux à propos du concept d'ancrage, on peut reprendre la distinction entre ancrage-mouillage, ancrage-amarrage et enracinement et ainsi affirmer que l'outil de l'urbanisme transitoire comporte en lui-même les caractéristiques d'un amarrage : il peut s'ancrer dans un lieu en créant un lien avec et entre des acteurs, et selon une configuration de dépendance momentanée. Le projet des Halles du Faubourg a servi de point d'ancrage temporaire. Celui de l'Autre Soie démontre une capacité d'encastrement et marque le territoire d'une forte empreinte. Le cas de l'îlot Mazagran étudié sous l'angle d'un "urbanisme transitoire de fait" nous permet de justifier l'angle analytique choisi dans la mesure où il semble qu'un moyen stabilisateur et catalyseur d'accompagner l'ancrage territorial et l'acceptation d'un projet urbain soit de le co-construire de manière progressive avec les acteurs en présence. La multiplication des expériences et la dissémination de sites réalisés selon ce type de

configuration pourrait contribuer à développer le sentiment d'appropriation et de maîtrise des rythmes de la vie quotidienne dans un environnement urbain adapté. L'un des mots d'ordre du collectif "Habtons Mazagran" était précisément : "La ville ne se décrète pas, elle se construit par et pour ses habitants."

Diapo 14 : Couverture de la note

Mais on peut aussi interpréter comme signal d'une impossibilité immanente à la pratique de l'urbanisme transitoire de favoriser l'ancrage territorial des projets inscrits dans ces démarches, ou d'un certain caractère endogène dans la manière dont elle transcrit l'application de stratégies métropolitaines à l'échelle de sites: le titre d'une note et de Cécile Diguet, aujourd'hui figure de référence de l'urbanisme transitoire et l'une des invitées d'honneur de la Biennale de l'urbanisme transitoire organisée à l'automne 2023 par la Métropole de Lyon: "HABITER LE TRANSITOIRE : DE LA PRÉCARITÉ À L'ANCRAGE TEMPORAIRE". La formule est certainement maladroite mais elle interroge : après cette phase temporaire, on risque bien de retomber dans la précarité.